

Medsenic, filiale de BioSenic SA, étend un brevet clé aux États-Unis

- Une famille de brevets récents en cours de développement par Medsenic couvre l'utilisation thérapeutique de sels d'arsenic et d'ions métalliques par diverses voies d'administration.
- Le portefeuille de PI enrichi de Medsenic vise à protéger les médicaments associant le trioxyde d'arsenic (ATO) et les sels de cuivre, qui ont démontré un potentiel thérapeutique accru pour des indications allant du système immunitaire au cancer jusqu'aux maladies infectieuses.

Mont-Saint-Guibert, Belgique, le 5 juillet 2024 à 07h00 CET – [BIOSENIC](#) (Euronext Bruxelles et Paris: BIOS), la société au stade clinique spécialisée dans les maladies auto-immunes et inflammatoires graves et la thérapie cellulaire, et sa filiale Medsenic SAS, annoncent aujourd'hui le dépôt d'une demande de brevet de continuation US 18/763,376 auprès de l'Office américain des brevets et des marques (USPTO) afin de protéger l'utilisation du trioxyde d'arsenic (ATO) pour la prévention et le traitement du syndrome de septicémie (choc septique). La demande de brevet vise à couvrir l'utilisation de la plateforme ATO de Medsenic, impliquant l'ATO, pour prévenir ou atténuer la tempête de cytokines associée à des infections systémiques d'origines diverses mais partageant un ensemble commun de symptômes clés (tels que l'hypotension persistante, l'hyperthermie ou l'hypothermie, la leucocytose ou la leucopénie, et la thrombocytopénie) avec des conséquences dramatiques pour la santé à court terme. Une protection similaire peut conduire au dépôt d'autres demandes divisionnaires spécifiques, notamment auprès de l'Office européen des brevets (OEB).

Medsenic SAS, filiale de BioSenic SA, explore avec succès l'utilisation thérapeutique de l'ATO dans plusieurs indications cliniques. La société fait également des progrès significatifs dans l'élucidation des mécanismes par lesquels l'ATO module les réponses immunitaires et la capacité de certains ions métalliques à renforcer ce potentiel thérapeutique. Le portefeuille de propriété intellectuelle, qui ne cesse de s'étoffer, fait partie d'une stratégie visant à établir une protection solide et significative autour de son produit phare, l'ATO, ouvrant ainsi la voie au développement clinique et commercial de la société et de ses partenaires, en particulier dans le domaine de l'auto-immunité.

Le nouveau brevet, maintenant en cours d'extension par Medsenic aux USA, couvre deux principaux domaines d'application immédiats. Le premier concerne les maladies immunitaires et auto-immunes - en particulier le projet phare actuel de BioSenic, le traitement de la GvHD chronique, et plus tard la sclérose systémique et le lupus érythémateux disséminé. La seconde est l'oncologie, où l'ATO a déjà donné des résultats exceptionnels chez des patients, notamment des rémissions complètes dans la leucémie promyélocytaire aiguë. La famille de brevets en expansion soutiendra ainsi les plans de Medsenic/BioSenic pour des essais cliniques internationaux dans des pathologies dont les besoins médicaux ne sont pas satisfaits. L'objectif à long terme de la société est d'obtenir des autorisations d'accès au marché pour ses différentes formulations, en optimisant les propriétés originales des sels d'arsenic, seuls ou en combinaison.

François Rieger, président du conseil d'administration et PDG du groupe BioSenic, a déclaré : « L'effort actuel pour améliorer le champ des indications et une propriété intellectuelle plus large pour l'utilisation de formulations originales et la composition de la matière liée aux propriétés extraordinaires des sels d'arsenic devrait donner une impulsion spectaculaire au développement clinique et commercial de la société. Les sels d'arsenic présentent des propriétés biologiques essentielles et très originales qui devraient permettre de trouver de nouveaux moyens de traiter les maladies du système immunitaire et, en outre, les affections cancéreuses pour lesquelles il n'existe pas de traitement médical efficace. Il est très intéressant de constater que les formulations pharmacologiques contenant des sels d'arsenic réorientent souvent les organismes vers un fonctionnement normal de diverses cellules et organes et vers une homéostasie restaurée. Nous sommes ravis d'ouvrir de nouveaux chapitres pour contrôler les maladies chroniques invalidantes pour lesquelles il n'existe pas de véritable remède. »

La disponibilité attendue d'une formulation intraveineuse et orale combinant l'arsenic et le cuivre place BioSenic dans une position unique pour tirer parti de ses succès précliniques dans les domaines d'application qu'elle a choisis. Medsenic/BioSenic devrait être en mesure de poursuivre avec succès son développement clinique ambitieux, impliquant des formulations originales exclusives avec de l'arsenic et de nouveaux ingrédients actifs tels que des ions métalliques, augmentant l'efficacité de ses produits et minimisant les effets secondaires.

La famille de brevets de combinaison de Medsenic comprend actuellement un brevet accordé par l'Office de la propriété intellectuelle de l'Union européenne (EP3972613- avril 2023), par l'Administration nationale chinoise de la propriété

intellectuelle (août 2023), par l'Office australien des brevets (décembre 2023) et par le Canada (janvier 2024 -3,138,472).

À propos de BioSenic

BioSenic est une société de biotechnologie spécialisée dans le développement clinique de thérapies pour les maladies auto-immunes.

BioSenic est une société de biotechnologie de premier plan spécialisée dans le développement d'actifs cliniques issus de sa plateforme de trioxyde d'arsenic (ATO) de Medsenic. Les principales indications cibles de la plateforme auto-immune comprennent la maladie du greffon contre l'hôte (GvHD), le lupus érythémateux disséminé (SLE) et maintenant la sclérose systémique (ScS).

Suite à la fusion en octobre 2022, BioSenic a combiné les positions stratégiques et les forces de Medsenic et de Bone Therapeutics. La fusion permet spécifiquement à Medsenic/Biosenic de développer un arsenal entièrement nouveau de diverses formulations anti-inflammatoires et anti-auto-immunes utilisant les propriétés immunomodulatrices de l'ATO/ATO oral (OATO).

BioSenic est basée dans le parc scientifique de Louvain-la-Neuve à Mont-Saint-Guibert, en Belgique. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.biosenic.com>.

A propos des principales technologies de Medsenic/BioSenic

La plateforme ATO possède des propriétés immunomodulatrices avec des effets fondamentaux sur les cellules activées du système immunitaire. Une application directe est son utilisation dans l'auto-immunité pour la traiter à son stade chronique et établi. La GvHD chronique est l'une des complications les plus courantes et les plus importantes sur le plan clinique, qui affecte la survie à long terme des greffes de cellules souches hématopoïétiques allogéniques (allo-CSH), un traitement curatif pour les patients atteints de maladies sanguines graves, y compris de cancers.

*Medsenic a réalisé un essai clinique de phase 2 réussi avec la formulation intraveineuse d'ATO de BioSenic, **Arcsimed®**, qui bénéficie du statut de médicament orphelin auprès de la FDA et de l'EMA, et a montré une bonne sécurité et une efficacité clinique significative pour la peau, les muqueuses et le tractus gastro-intestinal. La société prévoit une étude internationale de confirmation de phase 3 avec sa nouvelle formulation orale d'ATO (OATO). OATO ciblera également les formes modérées à sévères de SLE. BioSenic développe également une nouvelle formulation d'OATO, dont la propriété intellectuelle est protégée, pour le traitement de la ScS, une maladie chronique grave qui affecte la peau, les poumons ou la vascularisation, et pour laquelle il n'existe pas de traitement efficace. Des études précliniques sur des modèles animaux pertinents soutiennent le lancement d'un essai clinique de phase 2, avec l'utilisation de nouvelles formulations immunomodulatrices d'IPA reconnus comme étant actifs sur le système immunitaire.*

La société concentre actuellement ses activités de R&D et cliniques sur un développement sélectif et accéléré de sa plateforme auto-immune.

Note : La plateforme de thérapie cellulaire allogénique - issue de la précédente société cotée Bone Therapeutics - peut présenter un intérêt renouvelé en utilisant des cellules stromales mésenchymateuses (CSM) différenciées de la moelle osseuse, isolées et purifiées, comme matériau de départ pour l'isolement ultérieur d'éléments subcellulaires biologiques passifs ou actifs. En effet, ces cellules peuvent fournir de nouvelles vésicules subcellulaires potentiellement capables d'offrir une approche unique et exclusive de la réparation d'organes. BioSenic participe actuellement à la détermination de nouvelles approches brevetables dans ce domaine complexe de la thérapie cellulaire.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

BioSenic SA

Pr. François Rieger, PhD, Directeur général

Tel : +33 (0)671 73 31 59

investorrelations@biosenic.com

Certaines déclarations, croyances et opinions contenues dans le présent communiqué de presse sont de nature prospective et reflètent les attentes et les projections actuelles de la société ou, le cas échéant, des administrateurs de la société concernant des événements futurs. Du fait de leur nature, les déclarations prospectives impliquent un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par les déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient avoir une incidence négative sur le résultat et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. Une multitude de facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, l'évolution de la demande, de la concurrence et de la technologie, peuvent faire en sorte que les événements, les performances ou les résultats réels diffèrent considérablement de tout développement prévu. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse concernant les tendances ou activités passées ne doivent pas être considérées comme une représentation que ces tendances ou activités se poursuivront à l'avenir. Par conséquent, la société décline expressément toute obligation ou tout engagement de publier une mise à jour ou une révision des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse en raison d'un changement des attentes ou d'un changement des événements, des conditions, des hypothèses ou des circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Ni la société, ni ses conseillers ou représentants, ni aucune de ses filiales, ni les dirigeants ou employés de ces personnes ne garantissent que les hypothèses sous-jacentes à ces énoncés prospectifs soient exemptes d'erreurs et n'acceptent aucune responsabilité quant à l'exactitude future des énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse ou à la réalisation effective des développements prévus. Vous ne devez pas accorder une confiance excessive aux déclarations prévisionnelles, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse.
